

Pièces à joindre impérativement

- Imprimé "Les conséquences de l'admission à l'aide sociale" daté et signé
- Livret de famille
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour pour les personnes de nationalité étrangère)
- Mesure de protection judiciaire (Jugement de tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, etc.)
- Jugement de divorce ou de séparation de corps
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition, dans son intégralité, du demandeur, de son conjoint (concubin(e) ou la personne avec qui il a conclu un PACS)
- Dernière déclaration de revenus du demandeur, de son conjoint (concubin(e) ou la personne avec qui il a conclu un PACS)
- 3 derniers relevés des comptes courants
- Dernier relevé de l'épargne et des placements
- Attestation de la CAF (allocation logement, AAH, etc.)
- Contrat d'assurance vie et attestation du montant actualisé au jour de la demande
- Taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties
- Actes notariés (donation, legs, vente, succession etc.)
- Justificatif attestant de l'état de surendettement

Pièces complémentaires

Pour l'hébergement des personnes âgées

- Imprimé d'obligation alimentaire complété et signé
- Contrat obsèques (le cas échéant)

Pour les personnes en situation de handicap

- Toute décision notifiée par la MDPH (en cours de validité)

Pour le maintien à domicile

- Livret d'aide à domicile complété par le prestataire
- Certificat médical (le cas échéant)
- Carte d'invalidité (le cas échéant)

Pour l'accueil familial

- Décision d'agrément de l'accueillant familial
- Contrat d'accueil
- Relevé d'identité bancaire ou postal de la personne accueillie
- Imprimé d'obligation alimentaire quel que soit le statut de la personne accueillie (PA/PH)